

	Avis d'attribution Procédure Adaptée Accord-cadre de Services	CCAS2021-01
---	--	-------------

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CCAS de Bergerac.

Correspondant : Marianne BEEREPOOT, Responsable Commande Publique, 19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08

Courriel : mbeerepoot@bergerac.fr, adresse internet : <https://www.bergerac.fr>

Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet de l'accord-cadre : Insertion professionnelle par l'activité économique

- Lot 1 – Support activité ménage à la Maison d'Accueil Temporaire
Montant minimum HT : 20 000 € - Montant maximum HT : 45 000 €
- Lot 2 – Support activité réfection appartement et entretien d'espaces verts dans les résidences autonomie
Montant maximum HT : 10 000 €

Type de procédure : Procédure Adaptée

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Qualité de l'insertion : 40 %
- Prix des prestations : 50 %
- Réactivité : 10 %

Les lots de l'accord-cadre sont attribués dans les conditions suivantes :

- **Lot 1** - Support activité ménage à la Maison d'Accueil Temporaire : L'Association AIDE 24, 61 Rue du Professeur Pozzi, 24100 Bergerac est déclarée attributaire du marché pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT et d'un montant annuel maximum de 45 000 € HT.
- **Lot 2** – Support activité réfection appartement et entretien d'espaces verts dans les résidences autonomie : L'Association BASE, 3 Rue Jean Lurçat – Bâtiment B4, 24100 Bergerac est déclarée attributaire du marché pour un montant annuel maximum de 10 000 € HT.

Durée de l'accord-cadre : 1 an à compter du 16 mars 2021 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure

Date d'attribution de l'accord-cadre : Le 16 Mars 2021

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :

- soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.
- soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 30 Avril 2021

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès de Marianne BEEREPOOT – 05 53 74 66 81